

WORLD HEALTH
ORGANIZATION



ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

COMITE REGIONAL POUR LA
MEDITERRANEE ORIENTALE

EM/RC30(83)/10
Juillet 1983

Trentième session (1983)
Point 13 de l'ordre du jour

ORIGINAL : ANGLAIS

DESIGNATION DE DEUX ETATS MEMBRES

POUR SIEGER AU CONSEIL CONJOINT DE COORDINATION DU PROGRAMME SPECIAL
DE RECHERCHE ET DE FORMATION CONCERNANT LES MALADIES TROPICALES

Composition du conseil conjoint de coordination (JCB)

Le Conseil conjoint de Coordination du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales se compose de trente membres figurant parmi les parties coopérantes, comme suit :

1. Douze représentants des gouvernements, choisis par les contributeurs aux ressources du Programme spécial (l'annexe I expose la situation actuelle).
2. Douze représentants des gouvernements, choisis par les comités régionaux de l'Organisation mondiale de la Santé parmi les pays directement touchés par les maladies incluses dans le Programme spécial ou parmi les pays fournissant au Programme spécial un soutien technique ou scientifique.
3. Trois membres désignés par le JCB lui-même parmi les autres parties coopérantes.
4. Les trois institutions composant le Comité permanent.

Le mandat des membres du JCB est de trois ans ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions.

D'autres parties coopérantes peuvent, à leur demande, être représentées en qualité d'observateur sous réserve de l'approbation du JCB (l'annexe II contient la liste des pays de la Région de la Méditerranée orientale qui assistent aux réunions en qualité d'observateur).

Le Comité régional a choisi antérieurement les Etats Membres ci-après pour faire partie du JCB aux termes des résolutions du Comité régional EM/RC28A/R.12 et EM/RC29A/R.10.

1. Egypte : a siégé au JCB pendant les deux années 1978 et 1979;
2. Pakistan : a siégé au JCB pendant les trois années 1978, 1979 et 1980;
3. Iraq : a siégé au JCB pendant les trois années 1980, 1981 et 1982.

Il existe actuellement deux sièges vacants pour la Région de la Méditerranée orientale.

Le Comité régional est prié d'élire deux Etats Membres pour faire partie du JCB, qui tiendra sa prochaine réunion à Bangkok du 25 au 27 juin 1984.

Afin d'assurer la continuité de la représentation de la Région de la Méditerranée orientale, il est proposé que l'un des deux gouvernements soit désigné pour deux ans et l'autre pour un mandat complet de trois ans.

ANNEXE I

PAYS CHOISIS PAR LES CONTRIBUANTS

Les douze pays ci-après ont été choisis par les contribuants :

Australie
Belgique
Canada
Danemark
Etats-Unis d'Amérique
France
Norvège
Pays-Bas
République fédérale d'Allemagne
Royaume-Uni
Suède
Suisse

ANNEXE II

LISTE DES PAYS AVANT LE STATUT D'OBSERVATEUR

Les pays ci-après ont demandé le statut d'observateur et ont participé au JCB en qualité d'observateur à leurs propres frais :

Egypte	1980 - 1982
Iran	1982
Jordanie	1979 - 1982
Koweït	1982
Pakistan	1981 - 1982
Soudan	1980 - 1981
Syrie	1981
Tunisie	1980 - 1981